



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 22/02/2021

Publication de l'Index de l'égalité professionnelle 2021 : J-7

Toutes les entreprises de 50 salariés et plus doivent calculer et publier leur Index de l'égalité professionnelle le 1^{er} mars 2021 au plus tard. Elles doivent aussi transmettre leur note globale ainsi que leurs indicateurs à la Direccte ou Dieccte et à leur CSE.

Obligation légale, l'Index de l'égalité professionnelle a été conçu comme un outil simple et pratique. Il permet aux entreprises de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

Des outils pour le calculer. Pour vous aider à calculer votre Index, des outils existent :

- index-egapro.travail.gouv.fr : un simulateur en ligne, qui permet, à partir des données de l'entreprise, de calculer son Index et ses indicateurs et de les transmettre à l'administration ;
- Des stages de formation gratuits de trois heures et à distance, sur le calcul de l'Index et sur les mesures correctives à mettre en place quand l'Index révèle des disparités entre les femmes et les hommes. Ils sont dédiés aux PME. Attention ces formations s'arrêteront le 31 mars.
- Des modules gratuits de formation en ligne pour permettre aux entreprises de se former à leur rythme. Ils sont dédiés aux PME.
- Des référents sont par ailleurs joignables au sein des Direccte et Dieccte.

L'Index est une note sur 100 points, calculée chaque année à partir de 4 ou 5 indicateurs suivant la taille de l'entreprise. En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit prendre des mesures correctives, pour diminuer les écarts dans un délai de 3 ans.

Alors que la crise sanitaire frappe souvent plus fortement les femmes que leurs collègues masculins comme le constate le bureau international du travail et que celles-ci sont surreprésentées dans les métiers dits de la « première ou deuxième ligne », l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, exigence de justice mais aussi levier de performance économique, est plus que jamais une priorité.

Retrouvez tous les détails sur l'Index de l'égalité professionnelle sur le site du ministère du Travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/indexegapro>

Contact presse

Direction générale du travail

dgt.com@travail.gouv.fr